



COMITE TECHNIQUE DE RESEAU MARINE DU 11 DECEMBRE 2014

*C'est injuste et abusif
Le ministère est une nouvelle fois à la diète*

Le Comité Technique de Réseau Marine s'est déroulé le jeudi 11 décembre 2014 sous la présidence du vice-amiral d'escadre Christophe Prazuck, directeur du personnel militaire de la marine, représentant du chef d'Etat-major de la Marine.

La délégation Force Ouvrière était composée de mesdames Kinou Millia, Stéphanie Faucon et de monsieur Joël Nedelec.

Avant l'ouverture du comité, l'intersyndicale de Lorient a remis une motion (jointe au compte rendu) à l'amiral Christophe Prazuck. Elle fait suite à un mouvement lancé sur le bassin de Lorient et de Brest après l'annonce des suppressions de postes.

Ce Comité Technique Marine est le dernier tenu dans la configuration 2011-2014. Force Ouvrière a mis en garde le directeur du personnel militaire de la marine sur les dangers des suppressions de postes qui détruisent les emplois, et mettent en péril les missions de la Marine.

Après l'intervention de l'amiral Prazuck sur la politique générale de la Marine, l'amiral Lugan, DPMM/DA, a pris la parole pour faire un point sur la décision ministérielle (DM).

+ Restructurations

Le DPMM/DA nous a présenté froidement différentes diapositives sur le plan de transformation capacitaire de la Marine avec une réduction supplémentaire imposée par Bercy pour monter à 664 postes en 2015. Contrairement à ce que semble penser le DPMM/DA la rétrogradation des personnels civils de leur fonction est pour Force Ouvrière inacceptable.

Force Ouvrière déplore que la présentation faite par le DPMM/DA n'ait été qu'une description comptable. Derrière les chiffres, Force Ouvrière a rappelé à l'administration qu'il y a des êtres humains.

Preuve en est : la FOSIT !

L'EMA a imposé à la Marine un contrat opérationnel : disposer d'un volant de personnels militaires opérationnels disponibles et projetables en OPEX. Pour tenir ce contrat la Marine, bonne élève, a décidé de supprimer 12 postes civils sur les trois bassins d'emploi au profit de personnels militaires.

Force Ouvrière a démontré à la Marine qu'il aurait été beaucoup plus opportun, logique et économique de supprimer seulement 10 postes militaires, de convertir les 7 autres postes militaires en OPEX et de conserver les postes civils à la FOSIT car leurs missions sont toujours maintenues. Ainsi, le contrat

aurait été rempli et les agents n'auraient pas été une valeur comptable d'ajustement.

+ Effectifs

L'administration nous annonce que sur la période 2017 à 2020, 50 % de personnels civils de la défense partiront à la retraite.

Que va-t-il rester à la Marine ?

Elle n'échappe pas à cette tendance et devra renouveler son personnel si elle ne veut pas laisser certaines missions. La marine a fait des demandes de recrutement auprès de la DRH-MD mais sans validation à ce jour. Quatre professions sont ouvertes au recrutement OÉ.

Force Ouvrière a dénoncé cette situation car les plans de recrutement établis ne suffiront jamais à inverser la courbe des flux sortants des départs naturels et des suppressions de poste allant bon train.

+ Avancement

Force Ouvrière a de nouveau débattu sur les avancements des fonctionnaires. Si les taux de répartition des postes ouverts à l'avancement par rapport au poids de chaque employeur sont respectés, il subsiste néanmoins deux problématiques.

1. Le nombre d'agents retenus dans l'Établissement est largement inférieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des autres directions et services.
2. Sur le mémoire de proposition à l'avancement, la première étape dans le classement d'un agent s'opère en tant qu'EFM, autorité locale d'emploi. Or, les fonctionnaires travaillent au profit d'une formation (CECLANT, SLM, SSF). dotée d'un commandement.

Incohérence : le classement défini par les commandants d'unité n'apparaît qu'en sous-classement, ce qui implique qu'une partie des agents classés seront malgré tout ajournés dans cette première colonne).

A l'inverse, les autres directions prennent en compte le classement des agents dans chaque organisme avant d'opérer une deuxième sélection au niveau de l'ALE

Pour Force Ouvrière, il est nécessaire d'harmoniser les pratiques ou règles de gestion d'une armée à l'autre. D'une part, il en résultera une équité entre agents quel que soit leur établissement d'appartenance et d'autre part, cela permettrait, aux agents de la Marine « sous-classe » de conserver et préserver leurs droits à l'avancement en cas de restructuration. Ce qui n'a rien d'anodin.

SSF - SLM

➤ SSF

L'IGA Jean-François Pintard, directeur de la DSSF, nous a présenté la nouvelle organisation de cet établissement. Cet organisme relève du chef d'état-major de la marine, et s'appuie sur l'expertise technique de la DGA.

Le SSF assure, dans une structure unique, la maîtrise d'ouvrage du MCO (mise en condition opérationnelle) des bâtiments de surface et des sous-marins de la Marine nationale.

L'effectif du SSF est d'environ 800 agents civils et militaires, constitué en majorité de personnels de la Marine. 18 % d'entre eux sont mis pour emploi par la DGA. Ils apportent leur expertise notamment dans les domaines techniques, des achats et du management.

Le SSF organise le management du MCO naval. La direction centrale, au-delà du pilotage opérationnel des activités, est l'interlocuteur de l'état-major de la Marine, son donneur d'ordre.

Auprès du SSF, les principaux contributeurs étatiques au MCO naval sont les ateliers et magasins du Service Logistique de la Marine (SLM).

➤ SLM

Le CRC1 Hiaux a souhaité faire une présentation liminaire du service logistique de la marine.

Le SLM est ainsi chargé du magasinage et de la délivrance des rechanges navals. Le dimensionnement des stocks, leur répartition et la planification du ravitaillement, restent sous la responsabilité du SSF.

Les ateliers du SLM apportent également leur soutien dans le cadre de l'entretien opérationnel. Ce qui implique que les ateliers Plongée, Brassière, Extincteurs resteront à la main du SLM

Par ailleurs ils contribuent, sous pilotage du SSF, à la réalisation de tâches de maintenance en arrêt technique ou hors arrêt technique faisant appel à ses compétences spécifiques et qui ne relèvent pas des marchés d'entretien.

L'optimisation du SLM est un enjeu majeur pour conserver un niveau d'activité opérationnel et une qualité de soutien de proximité tout en supportant les déflations d'effectifs. Les 2/3 des réductions des effectifs seront absorbés par le soutien.

La simplification du SLM passe par la clarification des responsabilités de la maîtrise d'ouvrage marine. Cela implique donc un transfert de compétences vers le SSF. Des études portent sur les structures et les modes de management des « supply chains ». Elles visent toute la chaîne de l'approvisionnement au stockage et à la distribution adaptées aux activités de MCO des trois armées.

Pour coller aux exigences de modernisation du SSF et du SLM, la nouvelle organisation sera vraisemblablement la suivante à partir de 2015 avec des évolutions jusqu'en 2017 :

- transfert du pôle d'expertise technique DCSLM au sein de la sous-direction technique du SSF à Toulon (12 personnes concernées) ;
- évolution du système d'information SIGLE et transfert de la fonction approvisionnement à l'automne 2015 (12 personnes concernées) ;

- évolutions au sein des bureaux accueils unités (BAU) à l'automne 2016 (3 transferts, fermeture du BAU de Brest avec réemploi du personnel) ;
- transfert du pool comptable et financier du DCSLM à l'hiver 2017 (10 personnes) vers le SCA.

Le renforcement de la fonction MOE du SLM nécessitera enfin des mouvements internes SLM, de l'ordre de 20 à 30 personnes. Au total la manœuvre de simplification concernera entre 60 et 70 personnes sur les 1400 personnels qui composent le SLM.

Force Ouvrière s'interroge sur la faisabilité d'un tel chantier de rénovations de ses deux services en pleine période de restructurations, sans visibilité à long terme de la manœuvre RH.

HSCT

La marine compte 20 CHSCT de Base de Défense, 43 CHSCT locaux et 1 CHSCT spécial.

Force Ouvrière a renouvelé sa demande de dérogation pour le rattachement du CELAé Cuers au CHSCT de la BAN d'Hyères.

DUERP initial

L'échéance du 1^{er} janvier 2015 est rappelée.

RPS

Une note décrivant quatre indicateurs à suivre a été transmise à l'ensemble des chefs d'organismes.

Par ailleurs, un guide d'évaluation des risques (dont RPS) est en cours de validation et devrait être disponible d'ici la fin de l'année.

Une nouvelle étude est en cours afin d'avoir une cartographie des bureaux PMRE :

- Effectifs
- Simplification des procès
- Dégagement de marges de manœuvre en organisation, etc...

Dans le domaine HSCT, la marine cherche là encore à simplifier les processus. Il est évident que la suppression continue de postes complique considérablement les missions confiées aux bureaux PMRE de la marine d'autant que la réglementation en ce domaine se durcit.

* * *

CONCLUSION

Ce dernier CTR Marine a été marqué par la présentation des restructurations et des articulations qu'elles engendrent dans les différents EFM.

Une fois de plus, et malgré ce que l'administration nous a laissé entendre tout au long de cette année 2014, les restructurations ne sont encore que les résultats comptables de quelques notables parisiens.

Force Ouvrière condamne et dénonce cette politique du chiffre dictée par Bercy.